

Mairie 1 Place de la Mairie  
SAINT MARTIN LE VIEUX  
87700

DELIBERE

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le

ID : 087-218716603-20230320-202318-DE

SLO

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### N°2023/18 EN DATE DU 20/03/2023

#### Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

Représentés : 00

Votants : 15

Exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le 20 mars 2023, à 18h30, à la Mairie, selon la convocation en date du 14 mars 2023, sous la présidence du maire, Madame Sylvie ACHARD.

**Présents :** Mmes ACHARD. BRUZAT. GIROIR. DUBARRY. ESCALIER. LEONARD. MARCILLAUD. BAYLE

Mrs LAVALADE. MOUSNIER. DELOMENIE. JOUHANNEAU. LEVEQUE. PETILLON. CARREAUD.

Monsieur Damien LEVEQUE a été élu secrétaire de séance.

#### LOCATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS : TARIFS ET CONDITIONS

Le Conseil Municipal, lors de l'élaboration du budget primitif de l'exercice décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 :

#### Location de la salle (cuisine incluse) par les particuliers :

- habitant la commune : 250 €
- habitant la communauté de communes : 340€
- extérieurs ou professionnels : 460€

Location des couverts : 0,70€ par couvert

Participation chauffage : 0.35€ par kilowatt consommé

#### Location de la salle par les associations (loi de 1901) de la commune :

3 locations gratuites par an. A partir de la 4<sup>ème</sup> location, la salle sera louée au tarif d'un particulier habitant la commune.

#### CONDITIONS :

- Les demandes de réservation se feront par écrit.
- Le compteur sera relevé avant et après chaque manifestation.
- Un acompte égal à 50% du prix total de location sera demandé lors de la réservation. En cas de désistement cette somme sera conservée par la commune.
- Caution de 1000€ d'un montant équivalent au prix de la location sera transmis à la mairie. Elle pourra être encaissée si la salle n'est pas rendue en l'état.
- La casse éventuelle de la vaisselle ou du matériel sera facturée au prix d'achat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;  
Au registre sont les signatures ;

Le Maire,  
Sylvie ACHARD

Affichée le 23/03/2023

Transmise à la préfecture le 23/03/2023

